

In memoriam : mme Noemi Valentin

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **19 (1931)**

Heft 366

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

IN MEMORIAM

M^{me} Noemi Valentini

C'est avec beaucoup de regret que les nombreux amis de M^{me} Valentini ont appris son décès survenu à Berne, il y a peu de jours. Femme aimable et sympathique, elle avait conservé sous ses cheveux blancs une bonne grâce souriante qu'on ne pouvait oublier lorsqu'on avait eu le grand plaisir de la rencontrer, et celles parmi nous, d'une bonne génération plus jeunes qu'elle, qui lui furent présentées lors des séances préparatoires de la Saffa (elle fut membre du Comité de presse) ont gardé un souvenir vivant de cette personnalité toute de bienveillance et de distinction.

D'origine alsacienne, née dans un milieu intellectuel et artistique, elle était venue très jeune à Berne, où professait son mari, le docteur Valentini, et très vite elle fit de son salon un lieu de rencontre entre la culture française et la culture allemande. C'est chez elle en effet que l'on pouvait toujours rencontrer toutes les célébrités littéraires françaises qui traversaient la ville fédérale, et d'autre part ses relations d'amitié avec des hommes tels que Carl Spitteler et Widmann lui permirent de faire connaître leur talent au public de langue française. C'est à elle en effet que l'on doit la traduction de la plupart de leurs œuvres, traductions auxquelles il faut ajouter nombre de celles d'auteurs allemands de la même période: Sudermann, pour ne citer que lui, fut joué pour la première fois à Paris dans la traduction de L'Honneur qu'avait donnée M^{me} Valentini, et ce fut elle également qui prépara la traduction française de son roman *L'Indestructible passé*. Elle fut aussi une collaboratrice régulière de la *Gazette de Lausanne* et du *Journal de Genève*, auxquels elle donna des articles littéraires, des comptes-rendus de livres fort appréciés et son activité s'étendit à d'autres revues encore.

M^{me} Valentini toucha à notre mouvement féminin suisse organisé par le Lycéum, dont elle fut un membre dès sa fondation, et auquel elle donna souvent des causeries littéraires fort goûtées. Mais elle ne s'en tint pas là, et en 1914, ce fut elle qui prit en main l'organisation d'un Comité de secours aux prisonniers de guerre, grâce auquel des milliers de prisonniers furent ravitaillés.

C'est donc une figure qui nous honore toutes qui vient de disparaître, et dont notre journal se devait d'honorer la mémoire. M. F.

Deux mois avant la Conférence du Désarmement

La réponse d'un colonel

Le Conseil Fédéral avait convoqué, le 9 novembre, à Berne, dans la salle du Conseil National, une grande Conférence consultative contre la guerre chimique, présidée par M. le Conseiller fédéral Minger, Chef du Département militaire. Ceux de nos lecteurs qui pensent comme nous que le meilleur moyen de lutter contre la guerre chimique (voir notamment les déclarations à ce sujet de savants éminents, comme le professeur Langevin),

c'est de lutter contre la guerre tout court — ceux-là auront été comme nous profondément déçus et attristés, pour ne pas dire davantage, par l'inspiration des discours prononcés et la tournure prise par la discussion: ni M. Ernest Bovet, secrétaire général de l'Association suisse pour la S. d. N., ni les représentants de l'Union syndicale et du parti socialiste suisse, ni les paroliers si justes de M. Wenger, directeur de la police neuchâteloise, regrettant qu'à la veille de la Conférence du Désarmement, on se réunisse à Berne pour parler de la guerre chimique, n'ont pu aboutir à faire insérer dans la résolution finalement votée le moindre mot en faveur de la suppression des guerres, ni la moindre allusion à la prochaine Conférence de février. Nous en sommes là, en Suisse, deux mois avant cette Conférence qui se réunira sur notre territoire, et à laquelle nous trouverons tout naturel que les autres fassent les sacrifices dont on ne veut pas entendre parler dans certains de nos milieux suisses. C'est infiniment édifiant.

Mais ce contre quoi nous tenons surtout à protester de toute notre indignation, c'est contre la réponse que le colonel Bircher (Aarau) a cru spirituel de faire à M^{me} Ragaz, présidente de la Branche suisse de la Ligue de Femmes pour la Paix et la Liberté, lorsque, avec beaucoup de courage, elle s'est élevée à son tour contre cette méthode de chercher des palliatifs aux guerres, au lieu de prendre le mal à sa racine: ne lui a-t-il pas répondu « en lui rappelant malicieusement (nous citons textuellement un de nos quoticiens romands) que les femmes — à commencer par la belle Hélène — ont été souvent la cause de guerres cruelles... » Que l'on puisse plaisanter de la sorte sur un sujet aussi tragique, afficher un aussi complet mépris des souffrances des femmes pendant la guerre (car, lorsqu'on va chercher ses exemples jusqu'à Troie, on peut bien regarder aussi dans nos pays voisins), manifester une ignorance si parfaite de l'appel aux femmes à l'œuvre de paix lancé tout dernièrement à la S. d. N. par des hommes politiques de tous pays, dont le moindre laisse bien en arrière l'autorité du dit colonel... c'est faire ouvrir les yeux à beaucoup sur une mentalité qui n'est digne, ni de notre temps, ni de notre pays.

E. Gd.

Les Conseillères de Paroisses dans l'Eglise Nationale Protestante de Genève

N. D. L. R. — La question de la participation de la femme à l'activité de l'Eglise est de nouveau de première actualité en Suisse allemande, dans les cantons de Berne notamment, d'Argovie et de Zurich (notre dernier numéro a signalé que la « Journée des Femmes Zurichaises », fixée au 15 novembre, serait entièrement consacrée à ce sujet, en préparant à la réunion du Synode cantonal, où il sera discuté par le corps pastoral). En Suisse romande, elle est réglée d'puis bien des années en ce qui concerne l'électorat, mais pas complètement en ce qui concerne l'éligibilité: aussi est-ce à la fois pour rendre service à celles qui recueillent de la documentation à cet égard, et pour répondre à des demandes qui nous ont été adressées, que nous publions ci-après quelques extraits de la belle étude d'une haute inspiration présentée à l'Assemblée de l'Association suisse pour le

Suffrage féminin à Baden par M^{me} Emma Burkhardt, conseillère de paroisse à Genève.

... Le vœu a été exprimé à répétitions fois qu'en plus de leurs devoirs d'administrateurs, les Conseils de paroisse devraient exercer une action spécifiquement religieuse. Afin que ce vœu puisse se réaliser, il faut que les membres des Conseils soient des hommes et des femmes religieux, il faut qu'ils aient fait dans leur vie propre l'expérience personnelle de Dieu. Alors ils pourront agir: leur vie sera un témoignage, et leur activité sera bonne et religieuse. Un progrès spirituel ne peut naître que d'un effort spirituel. Les besoins administratifs elles-mêmes ont une réelle valeur, si elles sont faites dans un esprit de consécration, mais elles ne suffisent pas. Il faudrait que chacun ait au moins une activité spirituelle dans la paroisse dont il soit responsable: école du dimanche, cercle d'études, Croix-Blau, etc.

De quelle façon les Conseils de paroisse peuvent-ils exercer une action religieuse? en soutenant, par exemple, les chœurs de paroisse par leur collaboration effective, en fondant des groupes d'études bibliques, en s'intéressant à la formation religieuse de la jeunesse, en contribuant à son éducation morale ou religieuse. Les conseillers doivent être les porte-parole des fidèles de leur paroisse, les conseillères, tout particulièrement ceux des femmes de la jeunesse féminine: à elles d'autre part de stimuler cette jeunesse, de la mettre au courant des besoins de l'Eglise, des tâches à accomplir, de lui faire sentir son devoir de solidarité envers les autres membres de l'Eglise.

Quant à notre activité comme conseillères de paroisse, elle est multiple et très diverse suivant les paroisses.¹

Plusieurs d'entre nous font partie du Bureau des Conseils comme secrétaires, et sont chargées des procès-verbaux et d'une partie de la correspondance.

À côté des attributions plus spécialement féminines, depuis celle de recueillir des boutons aux robes des pasteurs, de veiller à l'aménagement et à l'entretien des locaux de paroisse, à la décoration florale des lieux de culte, d'entretenir les coupes de communion, d'organiser des ventes au profit de la paroisse et des thés de bienvenue lors des fêtes paroissiales ou des réunions de moniteurs et monitrices des écoles du dimanche, de distribuer des dons en vêtements aux fêtes de Noël et dans les familles, etc., etc., il est demandé à quelques-unes d'établir le fichier des membres de la paroisse, de le vérifier et de le compléter au fur et à mesure; de distribuer ou d'adresser le *Message paroissial* paraissant mensuellement: celui-ci est conforme pour toutes les paroisses du canton, sauf la dernière page destinée plus spécialement aux informations concernant chaque paroisse; la rédaction de cette dernière page est parfois confiée aux conseillères, de même que la rédaction du rôle de service pour les cérémonies et les cultes.

Dans certaines paroisses, ce sont les conseillères qui font la collecte pour la Caisse centrale et la Caisse de paroisse; ce n'est pas toujours une tâche facile, mais elle donne l'occasion de prendre contact avec les membres de la paroisse. Une activité plus agréable est celle

¹ Les conseillères de paroisse dans l'Eglise nationale protestante de Genève sont actuellement au nombre de 75 (48 conseillères et 27 suppléantes, réparties dans 23 paroisses sur 25. (Réd.)

des visites aux nouveaux venus dans la paroisse et la remise d'un mot de bienvenue. La question des visites aux paroissiens est à l'ordre du jour; on se plaint généralement de la rareté de celles que font les pasteurs; dans l'une ou l'autre des paroisses, il y est tant bien que mal suppléé par la création d'une commission des visites. Il faut naturellement que la conseillère choisie avec soin les personnes qu'elle charge de visites, car il y faut beaucoup de doigté et un esprit dévot pour qu'elles soient vraiment bienfaisantes. Ces visites peuvent être aussi l'occasion du recrutement de nouveaux membres. Les visites aux personnes malades ou âgées sont plus faciles, car elles sont généralement très bienvenues. Quel lien ne peut-on pas faire avec quelques fleurs accompagnées d'une parole d'encouragement?

Le service d'accueil à l'Eglise est bienfaisant aussi, et c'est peut-être encore une des attributions de la conseillère de paroisse de l'organiser, dimanche après dimanche. Il se fait plus aisément à la campagne qu'en ville.

Les conseillères sont encore appelées à diriger des réunions de mères de famille, si la femme du pasteur ne peut le faire, et celles-ci sont très appréciées dans certaines paroisses; à organiser aussi les activités de jeunesse. Elles sont assez souvent déléguées pour représenter le Conseil dans les œuvres dépendant de la paroisse, si elles ne les dirigent pas elles-mêmes, par exemple à la Commission des Diaconies, aux activités de jeunesse, aux examens de religion des écoles, à ceux des catéchumènes lorsqu'ils sont instruits.

Dans telles paroisses de la campagne, les conseillères ont l'entière responsabilité du catéchisme ou de l'école du dimanche, et parfois à titre intérimaire, des leçons de religion et des examens. Beaucoup dirigent les écoles du jeudi, des groupes de l'Espoir; à l'une d'elles revient l'idée d'organiser des leçons de religion et de catéchuménat pour les garçons et les filles orphelins.

Comme déléguées aussi, elles sont parfois appelées à représenter les Conseils dans les assemblées convoquées par le Consistoire ou à celles d'œuvres religieuses genevoises, ainsi à celle des Protestants dissimulés, de la Société Jean Calvin, de l'Espoir, etc., etc.

On voit, par cette longue nomenclature, que les travaux auxquels les conseillères sont appelées à participer sont fort nombreux et divers. Quelques-unes de ces œuvres pourraient être accomplies par les membres de l'Eglise sans qu'elles fussent conseillères de paroisse, mais il est indéniable que les conseillères s'intéressent beaucoup plus aux choses de l'Eglise, et que leur activité s'est de ce fait accrue; puis leur rang de conseillère leur confère une certaine dignité, un certain prestige, auprès des paroissiens qui leur facilite la tâche. Leur influence dans la paroisse est à l'augmentation; elles peuvent faire entendre leur voix lorsque le Consistoire demande l'avis des Conseils, ainsi qu'il le fait, par exemple, au sujet des prix de religion, de la centralisation des œuvres de bienfaisance, de l'Office social de l'Eglise, du Secrétariat des œuvres de jeunesse. Nous avons en ce moment un agent pour la jeunesse masculine; nous aimerions arriver à obtenir un service identique dirigé par une femme et destiné aux jeunes filles, car il nous paraît désirable qu'une liaison plus étroite s'établisse avec les Unions chrétiennes de jeunes filles et les Eclairées, par exemple.

Notre Bibliothèque

Un roman suffragiste suisse

Virgile ROSSEL: *Ce que femme veut...* roman. 1 vol. 3 fr. 50. Edition Spes, Lausanne, et de la Baconnière, Neuchâtel, 1931.

La parution de ce roman serait-elle un signe des temps?

Car, bien que son auteur, juge fédéral, écrivain très connu, nous rappelle dans sa préface ce que nous, féministes reconnaissantes, n'aurions garde d'oublier, c'est que, en 1905 déjà, il donnait à l'*Annuaire politique* dirigé par Hilty, un article contenant un passage significatif sur l'égalité entre les sexes, c'est un quart de siècle plus tard qu'il a estimé notre revendication à la fois assez actuelle et assez mûre pour en faire le sujet de son roman. Assez actuel pour prendre délibérément rang parmi les préoccupations politiques à l'ordre du jour; assez mûre pour que toute fiction nouée autour d'elle ne soit pas accusée d'utopie, mais puisse au contraire nous aider, en réalisant dans la vie de tous les jours, sous les yeux d'un public rendu attentif, les principes dont nous nous réclamons.

Ne vous y trompez pas, en effet: l'héroïne de ce roman tout neuf échos, ce n'est pas, et contre les apparences, la jolie Simone Pernaux-Franc, et non plus la terrible M^{me} Bronsard (dont la silhouette de virago est peut-être un brin trop accentuée) ou la jalouse Blainde, ou encore M^{me} Meillet-Féty, la présidente de la Ligue antisuffragiste suisse. Non, l'héroïne, c'est l'Idée, notre

Idée, celle que depuis bien des années nous voyons cheminer à pas lents et difficiles sur nos rocailleux chemins helvétiques, parfois essayant de pousser la coquille, en lieu et place de roue, de notre escargot symbolique, parfois accélérant sa hâte parce que dans un canton, à Genève, à Bâle, à Zurich, à Neuchâtel, un progrès semble se réaliser, parfois aussi s'asseyant, un brin découragée, pour regarder ses compagnes d'autres pays gravir allègrement la montagne du succès. Mais la voici, qui grâce à M. Virgile Rosset, a repris sa marche en avant, notre Idée: dans ce vingt-troisième canton suisse, où le romancier a déjà si souvent précédé roman, et dont les paysages ressemblent comme des frères à des paysages bien proches de celle qui écrit ici et de celles qui la lisent; dans ce canton de Combeville, ouvert aux idées nouvelles, l'initiative suffragiste combinée en commun par M^{me} Bronsard, la présidente de la Ligue pour le suffrage et le député socialiste Prosper Briscard, a rassemblé le chiffre voulu de signatures pour être soumise aux électeurs, et par une majorité, faible il est vrai, mais dont nous nous contenterions toutes, n'est-ce pas l'ectrice? a triomphé en votation populaire. Voici donc toutes celles qui, autour de M^{me} Bronsard et de Simone, réclamaient leurs droits devenues électrices; voici d'autre part M^{me} Bronsard, Simone elle-même, et Virginie Pluche, la vieille fille et une douzaine d'autres élus députés dans le Parlement cantonal, où Simone prononce son *maiden speech* en faveur d'un projet de loi sur les tribunaux d'enfants... Et il n'en est point résulté de cataclysme, et le monde n'en est pas renversé et la terre tourne encore.

Qu'il n'en ressorte pas des difficultés intérieures.

res dans certains ménages, que Michel, le mari de Simone, ne soit pas un brin jaloux de cette politique qui lui enlève sa femme, que sa mère et sa sœur, qui n'ont jamais admis les idées de celle, dont les initiales se confondaient avec celles du suffrage féminin, n'en profitent pas pour se répandre en aigres récriminations — d'autant plus que Blainde a des visées sur le beau Raoul de Creux, le co-signataire de la motion de M^{me} Pernaux-Franc sur les tribunaux d'enfants: tout cela est inévitable, et M. Rosset n'a garde de l'oublier. Mais soyez tranquilles: tout finit par s'arranger. Simone prouve victorieusement que l'on peut être épouse, mère, et députée, le petit Claude guérit de son otite, l'espoir de la venue prochaine d'une petite sœur s'esquisse à l'horizon, si bien que, lors du dîner de fiançailles de Blainde et de Raoul, le journaliste Belley peut déclarer avec fierté que « les autres peuvent imiter Combeville... » — Y viendront-ils? demande avec scepticisme le romancier Tissières; à quoi l'auteur lui-même répond avec assurance que, si « ils » n'y sont pas encore venus, ce que femme veut...

Merci à M. Rosset pour cet encourageant augure, et merci aussi pour l'appui que sa conviction profonde et sa connaissance de certains aspects du problème suffragiste vont apporter à notre cause. Le roman qui, le premier à notre connaissance en Suisse romande, a été consacré à l'Idée du suffrage, ce roman-là devait être signalé à toutes les notes.

E. Gd.



Cliché Mouvement Féministe

M^{me} Ada NEGRI

Poète italien bien connu à qui vient d'être attribué le prix Mussolini de poésie italienne.